

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Établissement central de l'administration
et du soutien de la gendarmerie nationale

Décision n° 74250 du 2 décembre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »

NOR : IOCJ1128670S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 22 novembre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Fiminski Bernard	Nigend : 117 202
Cougnard Philippe	Nigend : 69 756

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Pierre Olivier	Nigend : 143 660
Boyreau Sylvain	Nigend : 165 529
Balu Karine	Nigend : 151 038

Fait le 2 décembre 2011.

Le colonel,
directeur de l'établissement central de l'administration
et du soutien de la gendarmerie nationale,
F. RONDOT